



FRAIS D HUISSIER qui se retourne contre les victimes

Par **sonia59111**, le **13/08/2012** à **16:12**

Bonjour,

Il y a 5ans ma soeur et moi avons été victime d'une escroquerie et l'auteur a été sur décision de justice contraint de nous verser des indemnités pour le préjudice subit (il me semble 600e) mon avocate m'a alors fait rédiger un courrier l autorisant a effectuer les demarches pour récupérer la somme.

Seulement il n'était pas question de frais d huissier, or j'ai eu la surprise de recevoir un courrier nous informant que l'on devait lui verser 700e chacune puisqu'il n'avait pas réussi a recuperer la somme.

Seulement je ne suis pas solvable et ma soeur travaille a mi temps, et j'aimerais savoir si je peux contester ces frais?

merci beaucoup de m apporter une réponse.

Par **Christophe MORHAN**, le **13/08/2012** à **23:00**

Vous n'aviez pas l'aide juridictionnelle ?

Par **sonia59111**, le **14/08/2012** à **00:18**

non :s